

BULLETIN PEDAGOGIQUE



Le dossier

LES DÉFICIENTS VISUELS ET LA LECTURE

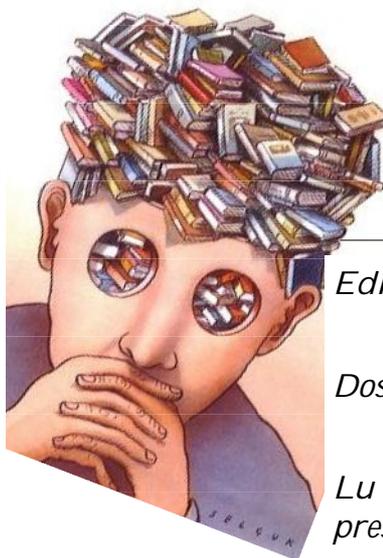
La lecture est un passeport pour la connaissance : lire pour s'informer, lire pour se former. Mais la lecture n'est pas un acte passif : pour une lecture efficace, il n'est pas suffisant de prendre un livre et de tourner les pages. Lire ce n'est pas voir, comme entendre ce n'est pas écouter. Curiosité, motivation, intérêt : 3 mots-clés pour devenir un lecteur.

« ... à une époque où l'on nous parle de lecture rapide et de lecture en diagonale. »
Edmond Jabès. (Ext : *le livre des questions*)
Pour la plupart des élèves et plus encore pour

ceux qui souffrent d'un handicap de lecture le plus court et le plus rapide semble être LA solution.

« .. j'ai pris des cours de lecture rapide et j'ai pu lire *Guerre et Paix* en vingt minutes.

ça parle de la Russie. » Woody Allen



Edito [4](#)

Dossier lecture [6](#)

Lu dans la presse [22](#)

L'actualité du GPEAA [23](#)

Et si on sortait [26](#)



GPEAA

Groupement des
Professeurs et
Educateurs
d'Aveugles et
d'Amblyopes

Publication du Groupement des Professeurs et Éducateurs d'Aveugles et d'Amblyopes

Présidente : Marie-Luce Garapon
IJA-Les Charmettes
21, route de Bourgogne
BP18
03401-Yzeure Cedex

Vice-présidente : Michèle Collat
20, rue Louis Ulbach
92400-Courbevoie

Secrétaire : Catherine Pomarède
CDDS-Boulevard Fabié
12000-Rodez

Trésorier : Jean-Pierre Le Fevre
40-Kergolot
22290-Pléguien

Courriel : contact@gpeaa.fr
Site internet : www.gpeaa.fr

Publication

Responsable : Annie Lamant
88, Bd Maréchal Leclerc
33000 Bordeaux

Courriel : annie.lamant0655@orange.fr

Adhésion

Individuelle : 30€
Institutionnelle : 80€
Adresser votre bulletin d'adhésion rempli et votre règlement au trésorier

Centre de documentation

Courriel : gjaa83@wanadoo.fr

Adresse : Le Placer
72, Avenue Benoît Malon
83100-Toulon

GPEAA : Qui sommes nous ?

Historique

fondé en 1962, le **GPEAA est une section du GIAA**

Président fondateur : Louis Debauchez

Présidents honoraires : Francis Boé, Marcel Bonhommeau, Henri Magadur et Serge Guillemet

Notre fonctionnement

bureau élu au sein du conseil d'administration
conseil d'administration 7 représentants secteur public
7 représentants secteur privé
représentants d'associations

Nos objectifs

Le GPEAA permet et organise des échanges, des réflexions et des formations pour tous les professionnels de la déficience visuelle.

Groupement	Globalité
Professeurs	Participation
Educateurs	Echanges
Aveugles	Association
Amblyopes	Animation

Nos actions

les journées pédagogiques
le bulletin pédagogique
les numéros « hors-série »
les journées séminaires
les participations (congrès, formations,...)

SOMMAIRE

DOSSIER : Les déficients visuels et la lecture



La lecture : passeport pour la connaissance

- La lecture n'est pas un acte passif
- Lire ce n'est pas voir, comme entendre ce n'est pas écouter
- Pour une lecture efficace, il n'est pas suffisant de prendre un livre et de tourner les pages.
- « Lis avec lenteur : à une époque où l'on nous parle de lecture rapide et de lecture en diagonale. » Edmond Jabès. (Ext : *le livre des questions*)
- « Le verbe lire ne supporte pas l'impératif. Aversion qu'il partage avec quelques autres : le verbe aimer et rêver. Daniel Pennac. *Comme un roman*
- Mots-clés : curiosité, motivation, intérêt

Accroître l'accès à l'information	6
Le point de vue d'un enseignant « accueillant »	8
Les livres numériques	10
Le point de vue des élèves	11
Le point de vue de Béatrix Alessandrini	12
Le décret sur les droits d'auteur	13
Franchise postale	16
BO (extrait)	18
Enquête de satisfaction	18

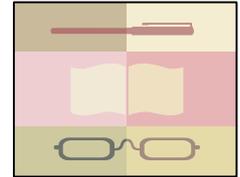


Rubriques

La théorie et l'application : exemple de pratique pédagogique	19
Le coin des livres	21
Lu dans la presse	21
Sur le net	22
Actualités du GPEAA	23
Les actes pédagogiques	24
Et si on sortait	26
Quelques infos	27-28

ÉDITO

Marie-Luce GARAPON , Présidente du GPEAA



« La pensée de la cécité va tellement de pair avec la notion d'incapacité que nombreux furent ceux qui avant Louis Braille considèrent comme une utopie de faire lire et écrire les aveugles, n'en concevant d'ailleurs pas l'utilité »

Pierre HENRI. Introduction LE MONDE DES AVEUGLES de P. VILLEY

Au moment où vous parcourez ces lignes, votre cerveau effectue une foule d'opérations complexes pour transformer une suite de signes imprimés en une série d'informations et d'images mentales ; que vous lisiez en braille ou en gros caractères la finalité de ce processus reste identique.

Parler de la lecture ne peut se faire sans toucher à de nombreux champs disciplinaires : la pédagogie bien sûr, mais aussi la psychologie cognitive, la sociologie, l'anthropologie, la linguistique... Leur approche respective demeure complémentaire. La sociologie s'intéresse à la lecture plutôt sous l'angle : qui lit quoi ?

En quelque sorte, « dis-moi ce que tu lis, je te dirai qui tu es ». Il y aurait vraisemblablement beaucoup de choses à dire sur l'équité de traitement de cette question entre des lecteurs voyants et des lecteurs déficients visuels, même encore à l'heure actuelle avec l'apport des NTIC.

En ce qui concerne la psychologie cognitive, elle participe à expliquer les différents processus de l'acte de lire : comment décodons-nous les mots, les phrases, les textes ? Depuis vingt ans, les recherches en psychologie cognitive proposent différents modèles d'analyses pour répondre à la question :

comment lisons-nous ?

Car avant d'être une activité qui « déverrouille les portes de l'imaginaire » comme l'écrit Daniel Pennac, la lecture est d'abord un processus complexe d'analyse de l'information écrite.

Lire est un acte qui s'élabore à plusieurs niveaux : celui de la reconnaissance des signes, celui de la perception orthographique et de leur traduction phonétique en mots, de la mise en forme syntaxique, de l'identification du sens au niveau de la phrase et du texte.

Connaître en aval en quelque sorte ces différents niveaux de l'acte de lire permet à la pédagogie d'enrichir ses réponses à la question :

comment l'enfant apprend à lire ?

La pédagogie, spécialisée ou non, s'est appuyée en permanence sur l'avancée de ces différents travaux et pour les enseignants travaillant avec des déficients visuels, la construction par exemple du lexique phonologique (un mot est associé à un objet) prend une importance toute particulière par rapport à la question du verbalisme.

De même, comment compenser chez l'enfant déficient visuel ce que Utah Frith nomme le « stade logographique », c'est-à-dire le moment de la première découverte du code écrit par la reconnaissance de mots spécifiques comme le prénom de l'enfant, le sigle « stop » ou des logos publicitaires vus fréquemment ?

Des réponses adaptées existent : elles sont trouvées par les enseignants spécialisés qui doivent à chaque fois faire preuve d'une ingéniosité particulière surtout lorsque l'enfant est intégré en milieu ordinaire et qu'il est davantage demandeur d'un vécu scolaire commun à ses camarades voyants.

Il est donc indispensable d'analyser les objectifs à atteindre même si les chemins pour y parvenir sont différents ; n'est ce pas le propre de la pédagogie spécialisée ?

Si la question du choix des méthodes d'apprentissage de lecture est largement dépassée tant dans les pratiques des enseignants que dans les débats scientifiques, dans le secteur de la déficience visuelle elle demeure d'actualité en ce qui concerne l'apprentissage du braille pour un élève intégré.

Dans tous les cas, cette question de choix interroge surtout si la méthode retenue comme pertinente dans la classe ne serait pas la méthode syllabique par exemple, celle qui par son aspect analytique correspond davantage au braille même si la découverte des codes visuels et tactiles ne s'effectue pas dans le même ordre.

Comme on peut le constater, la lecture nous questionne en tant qu'enseignants spécialisés par rapport à la pédagogie mise en œuvre dans les classes mais aussi par ses applications : quelle utilisation de la lecture sera faite par les élèves déficients visuels au cours de leurs études, mais aussi hors la situation scolaire, dans leur cadre professionnel, au cours de leur vie ?

L'apport des nouvelles technologies est essentiel sur ce point car pour la première fois, les enfants déficients visuels ont les mêmes possibilités que les enfants voyants - en déployant certes un peu plus d'énergie et de compétences- leur accès à la connaissance sera identique. Cette question est très importante lorsqu'on sait que le temps consacré à lire est un facteur puissant d'apprentissage de la lecture et que les écarts entre les bons et les mauvais lecteurs augmentent avec le temps.

Il est donc question ici d'équité, d'une certaine manière d'égalisation des chances entre enfant

voyant et enfant déficient visuel devant la lecture. C'est l'enjeu contemporain d'une nouvelle alphabétisation de masse.

Les déficients visuels deviennent acteurs, lecteurs à part entière, ils peuvent faire fonctionner « la machine à lire » qu'ils possèdent dans leur tête ; libres, impliqués et spontanés dans leurs choix ; ils peuvent apprendre comme l'écrit encore Daniel Pennac : « ce passage de l'arbitraire graphique le plus total à la signification la plus chargée d'émotion »...

Après cette courte réflexion en guise d'éditorial, je vous souhaite bonne lecture de ce dernier numéro de l'année que nous avons voulu le plus riche possible dans ce domaine de l'écrit qui nous est tellement cher et parfois si difficile à rendre accessible aux enfants déficients visuels que nous accompagnons.

Référence bibliographique : Daniel PENNAC, Comme un roman, Folio, 1992



LE COURRIER DES LECTEURS

Le bulletin pédagogique peut vivre et s'améliorer grâce à vous.

Les questions : Vous avez des questions, des thèmes que vous souhaiteriez voir aborder dans notre bulletin

Les réactions : Vous souhaitez réagir à un article, avoir quelques précisions

Ecrivez-nous à : annie.lamant0655@orange.fr

Accroître l'accès à l'information des personnes présentant un handicap de lecture

Le dossier



Pour les personnes aveugles ou celles qui présentent un handicap de lecture, la principale difficulté procède du manque de publications converties au format accessible auxquels s'ajoutent des législations nationales dépassées en matière de droit d'auteur ainsi que l'absence d'un accord international sur les échanges transfrontaliers d'œuvres accessibles. Moins de cinq pour cent des livres publiés, y compris dans les pays à revenus élevés, est accessible aux personnes aveugles. Dans les pays à revenus faibles voire modérés où vivent 90 pour cent des personnes présentant une déficience visuelle, cet accès est encore plus limité. L'absence de publications dont le contenu est converti en un format accessible nuit aux personnes souffrant d'un handicap de lecture et limite leurs possibilités d'apporter leur contribution à la société comme au sein de leurs communautés.

Les législations applicables au droit d'auteur dans certains pays, notamment aux Etats-Unis prévoient des exceptions accordant aux aveugles ou personnes présentant d'autres handicaps le droit d'accéder à des ouvrages publiés dans un format adapté à leurs besoins. Malheureusement, ces types de dispositions varient considérablement d'un pays à l'autre et sont souvent d'une application par trop restrictive eu égard aux handicaps concernés, quand les moyens d'y recourir ne se heurtent pas à une interdiction d'importer ou d'exporter, entre pays, les œuvres visées par ces exceptions. Il devrait en être autrement.

La voie du changement

Les nouvelles technologies offrent aux aveugles et personnes souffrant d'un handicap de lecture les moyens d'avoir un accès accru aux œuvres publiées. Les moyens novateurs offerts par une technologie telle que le système d'information numérique accessible (DAISY) permettent aujourd'hui de publier des œuvres assorties d'index qui en facilite considérablement l'utilisation et de mettre au point des dispositifs de recherche pour des lecteurs audio, affichage régénéré en braille, en relief ou lecteurs en gros caractères.

Si la technologie a pu faciliter l'accès à une vaste gamme de nouvelles publications pour des personnes aveugles ou frappés d'un autre handicap, il n'en demeure pas moins qu'un régime de protection du droit d'auteur, trop ancien, persiste à maintenir hors d'atteinte bon nombre de ces ressources.

Les maisons d'édition ont une part de responsabilité dans cette situation. Elles ont en effet prétendu pendant des années que la conversion d'œuvres en un format accessible pour des personnes présentant un handicap nécessitait seulement un octroi de licence volontaire.

L'insuffisance dans le monde en général de ces formats accessibles démontre à l'environnement toutefois que ces licences volontaires ne suffisent pas et qu'une modification des législations s'impose pour favoriser une plus grande liberté d'accès. Les 25 dernières années ont vu

croître un mouvement cherchant à faire édicter des normes au niveau mondial concernant les exceptions au traité sur le droit d'auteur aux fins d'édition et distribution d'œuvres, dès lors que celles-ci sont destinées exclusivement à répondre aux besoins de personnes présentant un handicap de lecture.

Pour la coalition variée de personnes privées et de groupements que constitue ce mouvement, le moment est devenu critique. En mai 2009, les délégations du Brésil, de l'Equateur et du Paraguay ont présenté un projet de texte à l'Organisation Mondiale

de la Propriété Intellectuelle (OMPI) aux fins d'un nouveau traité propre à reformer les législations sur le droit d'auteur. Cette proposition s'inspire des travaux de l'Union Mondiale des Aveugles, du Consortium DAISY, de la Fédération Internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions, Knowledge Ecology International entre autres y compris de ceux que mènent à bien de nombreux experts du monde universitaire.

Moment crucial pour un traité

Institution spécialisée des Nations Unies, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a pour mission d'élaborer un système international équilibré et accessible de propriété intellectuelle qui récompense la créativité, stimule l'innovation et contribue au développement économique tout en préservant l'intérêt général.

Depuis 2002, l'Union Mondiale des Aveugles, la Fédération Internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions et autres, se sont employés à mobiliser l'attention du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI sur les besoins des personnes présentant un handicap. Le Comité permanent a présenté un accueil favorable à un programme prévoyant des négociations portant sur les limites et exceptions au régime de protection du droit d'auteur, de sorte que l'OMPI est aujourd'hui sur le point d'arrêter une décision sur la proposition de traité.

Ce traité serait appelé à devenir la norme mondiale concernant les limites et exceptions du droit d'auteur ayant pour conséquence :

De permettre de publier et de distribuer des œuvres protégées dans des formats accessibles aux aveugles et autres personnes présentant un handicap de lecture.

De garantir que les œuvres publiées en vertu de ces limites et exceptions puissent être exportées et importées légalement entre pays.

De mettre en place des procédures aux fins d'utilisation des nouvelles technologies numériques dans le but d'augmenter sensiblement le nombre d'œuvres accessibles.

De faciliter pour les organisations sans but lucratif, la création et la distribution de formats accessibles sans exiger de redevances au titre du droit d'auteur.

De prendre en compte les entités commerciales à but lucratif, pouvant se prévaloir d'une exception, mais seulement dans la mesure où un format accessible n'est pas disponible sous une forme identique ou largement équivalente auprès du titulaire du droit d'auteur et lorsque ces entités en avertissent ce dernier et lui versent une rémunération.

Le traité bénéficiera à tous les aveugles et personnes présentant un handicap de lecture, car il élargira considérablement leur accès à des œuvres publiées à l'étranger. Pour certains pays en développement, il offrira pour la première fois la possibilité de se procurer des ouvrages qui ne sont disponibles à l'heure actuelle que dans les pays à revenus élevés. Dans

les pays à revenus élevés, ce traité pourra même augmenter l'accès aux œuvres, notamment celles édités en langue étrangère. En somme, ce traité promet d'être un document fondateur propre à élargir le champ des opportunités et des droits des personnes souffrant d'un handicap de lecture de part le monde.

Ce que vous pouvez faire

Votre appui a des chances de jouer un rôle décisif dans l'adoption du traité. Vous trouverez ci-après des propositions d'interventions susceptibles de faire avancer les choses :

1 Il vous est loisible, à titre privé, de vous adresser verbalement ou par écrit à la délégation de votre pays participant à la négociation du traité

2. Les organisations peuvent faire acte de candidature auprès de l'OMPI afin d'obtenir le statut d'observateur dûment accrédité les autorisant à suivre toutes les réunions portant sur le traité.

3. Vous pouvez également faire un travail de terrain auprès des journalistes, des organisations qui s'attachent à défendre les droits des personnes handicapés voire, vous tourner vers vos élus à l'Assemblée Nationale, au Congrès ou au Parlement de votre pays.

4. Vous pouvez envoyer cette notice d'information à toute personne dont vous pensez qu'elle pourrait ou devrait s'intéresser à ce traité, lui demandant de se faire l'écho de cet effort de sensibilisation.

Consulter le site : www.keionline.org/r2r
Document transmis par Francis Boé,
Représentant du CFPSAA, à l'OMPI



Enseigner le français au collège et pratiquer la lecture dans des classes intégrant des déficients visuels

Le dossier



Laurence Mokrani,
Certifiée
de Lettres Modernes

Enseigner le français au collège semble souvent une tâche difficile à cause de l'extrême variété des élèves, l'hétérogénéité des niveaux et les variations importantes dans l'intérêt porté à la matière. La diversité des publics et la disparité des niveaux rendent ardue la tâche du professeur, lui imposant de faire de la « pédagogie différenciée », c'est-à-dire d'adapter à chacun le contenu de l'enseignement et la méthode employée.

Lorsque des élèves déficients visuels font partie du groupe, la première réaction du professeur est souvent le décou-

agement (provoqué par le travail supplémentaire dû aux préparations) et l'interrogation quant à la méthode à employer. Pourtant, enseigner à un enfant déficient visuel ne modifie pas véritablement le travail habituel fait en classe, pour peu que l'apprenant sache utiliser les outils qui sont à sa disposition (ordinateur, bloc note braille, documents adaptés etc.). Il suffit la plupart du temps de préparer à l'avance les documents qui doivent être transcrits en braille ou adaptés (papiers spéciaux et/ou polices de caractères particulières).

Quelle que soit la classe, il semble parfois difficile d'intéresser les élèves en général à des activités qu'ils jugent ennuyeuses parce

qu'imposées par les programmes. La lecture, particulièrement, leur semble souvent rébarbative, car ils ont l'impression de lire une langue étrangère, très différente du français parlé qu'ils emploient quotidiennement.

Les lignes qui suivent présentent quelques réflexions, reflet d'une pratique suivie sur une dizaine d'années avec différentes classes (en collège) comprenant des élèves déficients visuels, de tous niveaux, avec des handicaps différents (de la déficience légère à la cécité totale). La lecture en classe et l'étude des textes imposés par les programmes peuvent être facilitées si l'on tient compte des éléments suivants :

Le plaisir de la lecture

Il est essentiel que les élèves perçoivent très vite qu'ils vont avoir du **plaisir à découvrir des textes**, à les analyser, à étudier des notions qu'ils ignorent. Travailler en étant persuadé qu'on le fait « parce que c'est au programme » est impossible sur le long terme. A l'inverse, partir du postulat que l'on va trouver « intéressant », voire « passionnant » ce que l'on fait en cours, c'est se mettre en condition favorable. Il faut donc, aussi souvent que nécessaire, relancer l'intérêt des élèves et susciter leur motivation.

Le choix des œuvres

Le choix des œuvres étudiées participe au maintien de cet intérêt. Le travail en séquences ou en chapitres permet dès le début de préciser les objectifs que l'on se fixe. La plupart des élèves apprécient de **savoir pourquoi on leur fait étudier telle ou telle œuvre**, et les connaissances que cela va leur apporter. Ils ont une perception de la « rentabilité » de leur travail qui paraît souvent détestable au professeur (il aimerait que l'on travaille « pour le plaisir »

mais qui justifie leur effort et les motive.

Qu'il s'agisse d'œuvres intégrales ou d'extraits, de littérature patrimoniale ou de littérature « jeunesse », il est important de rappeler que ces textes sont choisis et étudiés parce qu'ils ont une **qualité particulière** et méritent, comme tels, l'intérêt du professeur et des élèves.

La découverte du texte

Pour tous les élèves et particulièrement pour les élèves déficients visuels, il est primordial que la découverte du texte se fasse, le plus souvent possible, par l'intermédiaire du professeur. Cette pratique est favorable pour plusieurs raisons :

Si c'est **le professeur qui lit** le texte à voix haute, de façon expressive, avec un débit suffisamment rapide, les lecteurs médiocres vont être plongés immédiatement dans l'ambiance et captivés par l'histoire, sans être rebutés par un déchiffrement fastidieux. Lorsqu'ils devront se replonger dans le texte et le lire à leur tour, la tâche leur semblera moins ardue, et ils travailleront avec plaisir. L'expérience montre que les bons et très bons lecteurs aiment aussi qu'on

leur lise les histoires ; ils sont particulièrement attentifs aux intonations, aux différentes voix, aux nuances, et se les approprient.

Pour entretenir le plaisir, il faut tenir compte de la longueur des extraits choisis ou des œuvres. Il n'est pas possible de lire en une seule fois une œuvre intégrale longue, mais une coupe bien placée **maintient le suspense** et suscite l'envie de continuer la lecture. De même, priver l'élève de la fin d'un texte peut être un moyen de l'amener à imaginer le dénouement de l'histoire, par exemple. On pourra ensuite comparer la fin imaginée par les élèves et celle écrite par l'auteur.

L'appréciation et l'expression du ressenti

De même qu'un déchiffrement fastidieux rebute l'élève et le rend réfractaire à un travail sur le texte, il est inutile de s'interrompre pour vérifier la compréhension de tel ou tel mot jugé difficile. Le mot prend son sens en fonction du contexte.

Il est plus productif de demander aux élèves ce qu'ils pensent du texte, ce qu'ils ressentent après la lecture, et de **s'assurer de la compréhension globale** de ce qui a été lu. Ensuite seulement, on vérifiera que certains mots difficiles ou inconnus ont été bien compris. La plupart du temps d'ailleurs, certains élèves demandent des éclaircissements, et il n'est pas rare que d'autres proposent une explication, valide ou non. Par la mise en commun et la confrontation des hypothèses, l'ensemble de la classe permet la progression et le maintien de l'intérêt de chacun. L'élève déficient visuel trouve ici le moyen d'affirmer sa place dans la classe : il participe à **l'ambiance émotionnelle** du groupe, s'exprime oralement et fait part de ses connaissances.

Le travail sur le texte

Il est alors possible de « travailler sur » le texte. Toutes les activités proposées sont au service de l'œuvre étudiée, permettant aux élèves d'apprécier sa qualité et l'intérêt de la lecture effectuée. Quelle que soit l'activité (relever un champ lexical, retrouver un procédé stylistique, étudier une description ou un portrait, étudier les fonctions des mots dans une phrase, s'intéresser aux temps du récit...), elle est l'occasion de **relire de façon autonome et personnelle** un texte déjà connu et compris. L'élève déficient visuel, s'il maîtrise bien son outil de travail, n'a pas plus de mal qu'un autre pour « naviguer » dans le texte, faire un relevé

de mots ou une étude de forme verbale.

L'expression orale et écrite

Les travaux d'expression orale ou écrite, toujours proposés après une lecture de texte, permettent une mise en place ou une amélioration des savoir-faire. L'objectif du professeur, au-delà de l'apport culturel lié à la découverte des textes, est de rendre les élèves **capables de reproduire les procédés** qu'ils viennent d'analyser, de **maîtriser** l'orthographe de mots nouveaux, d'**employer** correctement des mécanismes grammaticaux dont ils ont compris l'intérêt. L'élève déficient visuel est capable lui aussi d'écrire, d'inventer des textes, d'imaginer des fins possibles, de travailler sur des notions grammaticales. Invité à s'exprimer à l'oral, il peut relire un texte qu'il a produit, écouter ses camarades, leur exposer son point de vue, etc.

Conclusion

Un enfant déficient visuel intégré dans une classe de collège (si la déficience visuelle ne s'associe pas à une déficience intellectuelle ou psychologique significatives) ne devrait pas avoir plus de difficulté qu'un autre à suivre l'enseignement du français, s'il maîtrise correctement les outils à sa disposition, et si le professeur s'organise suffisamment à l'avance pour que les éventuelles transcriptions ou adaptations soient disponibles.

L'apprentissage des mécanismes de la langue et les exercices incontournables qui l'accompagnent prennent leur sens et trouvent leur justification s'ils ont lieu après une lecture qui a été appréciée.

La seule difficulté réelle reste la « lecture de l'image » qui doit normalement trouver sa place dans le cours de français. La difficulté à adapter les œuvres picturales et la réticence à travailler sur un support dont les déficients visuels ne peuvent se faire une idée que par le biais de leurs camarades, font que, le plus souvent, le professeur laisse de côté cette partie de l'enseignement. Il reste à trouver des solutions (jouant sur la sensibilité audio-tactile du déficient visuel et stimulant son imagination) pour que tous les élèves puissent travailler sur l'image, particulièrement importante pour l'épreuve d'Histoire des Arts en fin de 3ème.



LES LIVRES NUMERIQUES DAISY*



Le livre imprimé a 5 siècles et le livre numérique 40 ans. De nombreux pays ont adopté le livre Daisy et quasiment abandonné la cassette audio. Il est vrai qu'un CD Daisy peut contenir 40 h d'enregistrement (26 cassettes ou 32 CD), le son est de meilleure qualité, la manipulation et le stockage plus facile, la navigation et le repérage sont instantanés... donc la lecture est adaptée à la demande, au confort et aux besoins du lecteur. Les lecteurs adaptés type Victor sont nécessaires à la découverte de ces textes : le choix de ce matériel sera fonction de son ergonomie, de sa simplicité de fonctionnement et naturellement de son prix.

Nota : un lecteur MP3 ne permet pas d'accéder à toutes les fonctionnalités du DAISY mais suffit à l'écoute linéaire des livres.

Propos recueillis auprès de Béatrix Alessandrini, Directrice de la délégation GIAA Aquitaine sur le fonctionnement de l'unité de production de livres audio en format Daisy qui est une des activités principales de cette délégation.

Quelques chiffres et quelques services : 50 lecteurs bénévoles, 20 livres lus par mois, la gestion d'une importante bibliothèque (6000 ouvrages disponibles) , l'information et la diffusion, les nouveautés.

Les critères pour être un « bon lecteur » :

- une bonne anticipation du texte est indispensable pour effectuer une lecture fluide
- il faut posséder une culture générale suffisante pour pouvoir aborder la plupart des textes
- avoir une connaissance des langues étrangères permettant une lecture correcte des mots insérés dans n'importe quel texte.

Un test de lecture « à voix haute » choisi au hasard dans le livre utilisé pour tous per-

met d'attribuer les différents types d'ouvrages selon les compétences du lecteur.

Une formation est ensuite indispensable pour que le futur lecteur apprenne la pratique du logiciel utilisé pour obtenir un livre lu dans lequel l'utilisateur pourra naviguer et se repérer facilement.

Le premier ouvrage lu par ce lecteur sera nécessairement un livre d'un format réduit. En effet ce n'est pas un exercice facile : les bons lecteurs voyants en lecture silencieuse ne sont pas forcément de bons lecteurs à voix haute. 20 livres lus par mois, stockés en un exemplaire et disponibles en prêt. Les utilisateurs qui ont établi une liste d'ouvrages sont approvisionnés régulièrement et ne manquent pas de lectures surtout de nouveautés.

Autre type d'enregistrement :

Les ouvrages numérisés par une équipe de 25 clavistes peuvent à la demande, être enregistrés au format DAISY par une voix telle que celle de Bruno ou Alice, il s'agit la plupart du temps d'ouvrages pour étudiants.

En effet, la lecture d'un livre « distraction » est plus plaisante par une voix humaine. Depuis 2003 un accord de principe implique la circulation des livres enregistrés afin d'éviter « les doublons » ; le système semble efficace. Les nouveautés : à la demande de certains utilisateurs une lecture de la BD Tintin au Tibet sera proposée en décembre 2010. A découvrir ! La liste des ouvrages disponibles est à consulter sur le site GIAA.

*DAISY : Digital Accessible Information System



Appareil de lecture : le Victor

Le point de vue des élèves

Le dossier



Catherine Plank, professeur des écoles spécialisées

Les élèves déficients visuels que j'ai rencontrés, ont tous un rapport un peu particulier à la lecture. Jusqu'à 6 ans, les enfants prennent l'objet livre avec beaucoup de plaisir. Ils peuvent le manipuler, le toucher s'il est tactile, regarder les images s'ils ont des potentialités visuelles, et donc entrer dans le monde imaginaire des histoires. Ils peuvent aller plus loin en demandant à un adulte de leur lire l'histoire et donc passer un moment privilégié avec ce dernier.

Les enfants déficients visuels s'approprient donc le livre comme n'importe quel autre enfant.

Mais déjà en grandissant, beaucoup se rendent compte qu'une grande partie des choix proposés dans leur classe d'accueil ne leur est pas accessible : pas de relief, des illustrations non exploitables par leur basse vision. Ils doivent se contenter de la lecture que les adultes voudront bien leur faire.

Certains enfants de 5 ans m'ont déjà dit : « j'en ai assez d'attendre qu'on me raconte une histoire, les autres, ils peuvent la lire tout seul ». Le développement des livres audio pour les petits permet de pallier une certaine frustration.

Quand les enfants grandissent, leur rapport à la lecture devient plus difficile. D'après mon expérience, l'apprentissage de la lecture est plus douloureux pour les élèves malvoyants que pour les élèves aveugles. Les textes adaptés à leur vision ne leur conviennent pas de la même façon à chaque moment de la journée. Cela dépend de la luminosité, de leur fatigue générale et visuelle, de la difficulté du texte et de leur niveau de compétence. Je vois des enfants lents dans le déchiffrage, qui se fatiguent plus vite que la moyenne et qui, dès qu'ils le peuvent, délaissent le texte au profit de l'écoute. Plusieurs m'ont déjà dit : « tu me relis l'histoire pour que je comprenne ». Quand ils apprennent à lire, la tâche visuelle prend la plus grande partie de leur éner-

gie. Beaucoup d'enfants, si nous n'y prenons pas garde, se mettent à détester la lecture. Les « j'aime pas ça, c'est trop dur » sont des phrases qui reviennent souvent. Ils apprécient vraiment lorsque l'adulte alterne les moments « je lis, tu lis » ainsi que la lecture plaisir que peut faire l'adulte.

Les enfants de cycle III, qui possèdent bien le code de l'écrit, prennent plus de plaisir dans la lecture de textes si ces derniers sont adaptés. Je peux sentir leur envie d'apprendre, leur soif de connaissance. Certains m'ont déjà dit, à propos d'un texte de sciences, d'histoire ou autre « ah, je savais pas ça » et de me poser des questions sur ce qu'ils venaient d'apprendre ou d'écouter avec beaucoup d'attention les explications complémentaires de l'enseignant.

Par contre, pour beaucoup d'entre eux, les lectures de textes longs, les romans, leur posent toujours de vrais problèmes. La longueur des écrits les fatigue plus vite que la moyenne des enfants de leur âge. J'ai régulièrement des réflexions du style « y'en a trop, ça se brouille ». Je vois des enfants, lors des lectures silencieuses en classe, qui perdent de la vitesse et qui au bout d'un moment m'avouent ne plus comprendre ce qu'ils lisent. J'ai pu observer que cela concernait surtout les enfants avec un champ visuel incomplet ou un nystagmus. Si l'adulte peut

prendre le relais, cela les soulage et leur permet de se recentrer sur la compréhension du texte.

Un problème majeur que l'on retrouve ensuite pour les années collèges et lycées est l'adaptation des manuels et des romans : que ce soit en braille ou en caractères adaptés à leur vision. Lorsque l'on parvient à se procurer les documents, les jeunes sont souvent un peu découragés par la quantité d'écrits. Beaucoup me disent « ça me fatigue, je mets trop de temps à lire tout ça, j'ai aussi beaucoup de travail dans d'autres matières, je vais chercher les résumés sur internet ». Je sens des jeunes pressés par le temps, qui, s'ils font vraiment tout ce qui leur est demandé, n'ont plus de temps pour eux. Ils choisissent donc de sacrifier les écrits longs et de se procurer un condensé d'une façon ou d'une autre. Dans beaucoup de cas, le fait de pouvoir aussi avoir recours à la bibliothèque numérique SESAME, qu'ils utilisent en audio, leur permet d'avoir accès à la littérature et de se cultiver comme n'importe quel autre élève. car la lecture de grands écrits reste pour beaucoup source de fatigue et de découragement.

Le point de vue de béatrix

Le dossier



B. Alessandrini, directrice de la délégation du GIAA aquitaine

Le GIAA dont la vocation a toujours été la culture et les moyens d'y parvenir, les études, a vu ces dernières années grâce à l'évolution de la technologie, son rôle se transformer peu à peu. Il est loin le temps de la tablette et du poinçon même si, ceux-ci demeurent en vigueur. La grande révolution par l'ordinateur, le scanner, DAISY, toutes ces innovations ont créé une ouverture et une amélioration conséquente dans la multiplicité de la documentation et de l'accès à l'information.

Cependant il ne faut pas pour autant considérer que ce progrès réel résout tous les problèmes. Dans notre activité en faveur des étudiants, le constat n'est pas toujours très positif. Si la scannérisation des documents par l'étudiant lui-même, satisfait une partie de ses besoins un travail soigné est parfois nécessaire, l'accès direct à une page particulière, la consultation à partir d'un sommaire à un chapitre, tout cela nécessite un travail en amont que le GIAA, en suivant les progrès des nouveautés technologiques est en mesure d'effectuer.

Pourtant, la reconnaissance du travail accompli ne suffit plus à satisfaire les besoins d'un étudiant. La question est : pourquoi ?

- Parce que l'information ne passe pas.
- Parce que, souvent, l'étudiant ne sait pas où s'adresser, mais aussi et parce que, mais là, il s'a-

git d'un mal français, on considère qu'une association ne peut rendre un travail digne de professionnels. Et c'est là l'erreur.

La vision obsolète de l'association/patronage persiste dans les mentalités dans une période où justement toutes les forces vitales dans l'enseignement et la culture se doivent d'être mises en exergue. Nous nous devons de combattre cette méfiance envers ceux que d'aucuns considèrent comme un artisanat non productif.

Les clavistes (25 personnes) présents chaque semaine au sein de notre association, sont formés, compétents et innovants car nous satisfaisons les besoins de l'étudiant selon ses desiderata. Rigueur, célérité, adaptabilité sont les maîtres mots de notre association. Les besoins sont grands dans le monde de la déficience visuelle et toutes les énergies doivent être employées surtout les plus performantes.

Avant d'être un universitaire, l'enfant puis l'adolescent déficient visuel dont les besoins sont couverts en matière d'enseignement par des établissements spécialisés, doit vivre et se développer comme l'enfant ou l'adolescent valide.

Je me suis toujours étonnée du peu d'ouvrages disponibles au format audio pour ce public en pleine formation, alors que la littérature pour la jeunesse a fait ces dernières années un bond formidable dans la richesse et la diversité.

Bien sûr, le braille, formation indispensable demeure incontournable et le ciment d'une connaissance de base, mais pourquoi ne pas offrir aussi à cette jeunesse des livres enregistrés à leur intention,

pour simplement proposer une distraction accessible dans l'immédiat, leur portée, pour une évocation et un dérivatif dont les jeunes ont grandement besoin.

Le sport et la culture, « mens sana in corpore sano », Si le sport ne fait pas partie de nos activités, la culture, elle, nous est chère et tous les moyens de l'acquérir aussi.

Nos cinquante lecteurs s'étonnent de n'avoir pas de livres pour la jeunesse à enregistrer, ce à quoi je réponds, « parce que cela ne nous est pas demandé », ; de nombreux jeunes pourtant nous offrent leurs services pour ce type d'enregistrements et repartent dépités de n'être pas utiles à leurs semblables dans l'incapacité de lire des livres imprimés.

La coexistence de livres en braille et de livres audio ne pourraient être que bénéfique à une jeunesse qui doit pour évoluer faire des efforts de concentration nécessitant parfois un certain « lâcher prise » dont la lecture audio est un merveilleux vecteur

Nous espérons que les informations fournies sur la délégation Aquitaine de notre association le Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes permettra aux énergies, en jachère parfois, de s'épanouir pour satisfaire des besoins, pas toujours comblés.

Vous pourrez si vous le souhaitez apporter vos commentaires sur notre blog <http://www.giaa-aquitaine.fr>

Faites appel à nous, nous avons été créé pour cela.

Le décret sur les droits d'auteur, état des lieux et perspectives



Nivard, Sylvain
nivard@fr.ibm.com

Je suis Sylvain Nivard, ingénieur commercial chez IBM, je suis aveugle, ce qui m'a conduit à m'investir dans des associations, au GIAA dont j'ai été secrétaire général pendant assez longtemps, j'ai été ensuite sollicité par le CNPSAA pour m'occuper de la commission culture et à ce titre j'ai beaucoup investi dans différents chantiers liés à la culture en direction des aveugles, notamment :

- La franchise postale, L'audio description qui nous occupe encore beaucoup, Les droits d'auteur. Ce dernier chantier a démarré en 2003 et a nécessité une négociation d'assez longue haleine.

Un peu d'histoire :

Tout cela est parti d'une directive européenne qui suggérait aux états de mettre en place une exception aux droits d'auteurs pour les personnes handicapées, elle n'était pas obligatoire mais la France était partante, pour bien en comprendre l'enjeu tentons une approche historique.

Une exception aux droits d'auteurs c'est le fait de pouvoir mettre en place des adaptations sans avoir à demander la permission aux éditeurs et sans avoir à payer les droits, mais le principe même de cette exception pour les personnes handicapées posait déjà des problèmes aux éditeurs qui craignaient que cela suscite un précédent, et que d'autres demandes émergent, par exemple sur les archivages, sur les bibliothèques, sur les universitaires, sur d'autres demandes d'exception qu'ils pourraient recevoir, ce fut la première difficulté.

Nous en avons ajouté une deuxième en disant aux pouvoirs publics que nous accorder cette exception était une bonne chose, que cela permettait de créer un cadre légal, de combler un vide juridique, car il faut reconnaître que bon nombre d'associations ne fonctionnaient pas de façon très rigoureuse et adaptaient des documents sans en demander l'autorisation aux éditeurs, mais que la seule exception ne facilitait pas entièrement notre travail puisque nous étions malgré tout contraints de scanner les livres, ce qu'il nous faudrait c'est avoir accès aux fichiers sources.

Cette demande a suscité une grande inquiétude chez les éditeurs qui ont été effrayés à l'idée de voir leurs fichiers se promener, être téléchargés illégalement, comme cela était le cas dans le domaine de la musique, et de contribuer ainsi à l'effondrement total de l'industrie du livre déjà en grande difficulté.

Les négociations ont été longues, car le texte de loi général sur les droits d'auteur prenait en lui-même beaucoup de temps, elles ont eu lieu avec le ministère, le syndicat de l'édition (SNE) qui a été très virulent, et les députés, il nous a fallu rassurer les participants quant aux risques imaginés par l'obtention d'une telle demande, mais nous avons fini par convaincre et l'article premier de la loi sur les droits d'auteurs du 1^{er} Août 2006 a concrétisé notre demande.

La loi du 1^{er} Août 2006

Elle prévoit, d'une part, l'exception pour les personnes handicapées et d'autre part, l'accès aux fichiers sources, ceci par l'intermédiaire d'un organisme qui devait être désigné par décret, car les uns et les autres ressentions la nécessité d'avoir un intermédiaire pour éviter de multiples demandes tant de la part des associations que de celle des éditeurs, nous étions favorables à la bibliothèque nationale qui avait une structure solide et des moyens importants, après de longues négociations elle a été finalement agréée ; est venue ensuite la désignation des associations qui allaient avoir le bénéfice de l'exception, et de celles qui allaient pouvoir bénéficier des fichiers sources, nous avons fini par obtenir une articulation à deux niveaux :

- un agrément simple pour les associations qui ne veulent que le bénéfice de l'exception, comme les donneurs de voix qui ne font que de l'enregistrement.

- un agrément plus évolué pour celles, moins nombreuses, qui veulent avoir accès aux fichiers sources.

Il semblait préférable que le choix des associations soit livré à la sagacité d'une commission bipartite avec cinq représentants des éditeurs et cinq représentants des associations.

La loi a été publiée en 2006, les décrets d'application sont parus trois ans plus tard en décembre 2008, la première commission s'est donc réunie pour la première fois en juin dernier avec cinq représentants de différents types d'éditions, un représentant du SNE, un représentant des auteurs compositeurs, un représentant des éditeurs de musique, un représentant des éditeurs de presse, du côté des associations les sénateurs ont souhaité élargir le champ de la loi à d'autres handicapés, moteurs par exemple, qui ne peuvent pas avoir accès aux bibliothèques municipales et qui peuvent souhaiter lire depuis chez eux, il y a donc cinq représentants de différents types de handicap, deux sièges pour le CNPSAA, un siège pour l'APF (association des paralysés de France), un siège pour une association en direction des sourds, un siège pour une association en faveur d'handicapés mentaux.

Le décret prévoit une présidence alternative, une année un représentant des éditeurs, une année un représentant des associations, nous avons obtenu d'assurer la première présidence et c'est Alain Lequeux qui a été élu président la première année.

On a commencé nos travaux en examinant une première vague d'agrément simples (exception aux droits d'auteurs) sept ont été examinés, quatorze sont en cour d'examen, nous envisageons en décembre de commencer l'examen plus complexe des demandes d'accès aux fichiers sources.

L'examen des agrément simples consiste juste à vérifier que l'association a bien une activité d'adaptation et qu'elle est bien une association à but non lucratif, les éditeurs ayant la crainte que cela empiète sur le secteur commercial et leur fasse une concurrence déloyale.

L'agrément pour les fichiers sources est plus compliqué car des fichiers vont se promener, et des garanties vont être demandées, sur la circulation de ceux-ci d'une part, mais également sur la circulation des fichiers adaptés, fichiers textes ou fichiers sons qui vont être créés à partir des fichiers sources initiaux. Des systèmes de sécurité vont devoir être mis en place afin de sa-

voir ce que devient le fichier source et ce que devient le fichier adapté.

Questions

- Les fichiers seront-ils tous exploitables ?

La loi est assez claire sur ce sujet, les fichiers doivent être ouverts et exploitables par les associations, pas de fichiers graphiques qui le sont difficilement, elle est moins claire sur un autre point : est-ce le rôle de l'éditeur de rendre les fichiers exploitables ou bien est-ce à l'organisme intermédiaire de le faire ?

On peut comprendre qu'au début les éditeurs ne soient pas préparés, donc insuffisamment organisés, les fichiers sont envoyés à l'imprimeur, retournés à l'éditeur pour des modifications, et au final c'est souvent l'imprimeur qui possède la version définitive, il faudra donc prévoir des ajustements pour que l'éditeur pense à conserver la dernière version et une version exploitable.

A ce sujet, un sénateur, dans la perspective de protéger les éditeurs a fait voter un amendement prévoyant que les fichiers sources devaient être demandés dans un délai de deux ans suivant leur dépôt légal.

- Quand est-il des ouvrages scolaires ?

Nous en avons beaucoup parlé, même si la loi et les décrets n'en parlent pas, il n'y a pas de dispositif particulier, les problèmes soulevés s'insèrent dans la loi, nous sommes conscients qu'il y aura toujours un gros travail d'adaptation en particulier en ce qui concerne les graphismes, les courbes et les cartes, mais le fait de ne pas avoir à travailler le texte apporte une nette amélioration.

- Les établissements qui n'ont pas de support associatif ou les établissements publics pourront-ils aussi obtenir l'agrément ?

La loi parle d'organisme ou d'associations, tout organisme qui fait de la transcription peut bénéficier de l'agrément, le concept est assez large.

- Existe-t-il des obligations quant à la forme finale du document adapté ?

Ce sera à l'appréciation de la commission, il n'y a pas obligation de résultats, mais il y a obligation d'apporter les moyens mis en œuvre pour sécuriser les fichiers, il n'y a pas de risque quant à la circulation d'un fichier, il faut

porter l'effort sur l'accès à un stock de fichiers, les associations qui possèdent un grand nombre de fichiers n'ont pas toujours les moyens de le sécuriser, ce qui n'est pas le cas de la BNF.

Tout est question d'équilibre entre la sécurisation, nécessaire pour le respect des droits de propriété, et l'ouverture, indispensable pour l'utilisation des fichiers.

Les fichiers sonores et les fichiers braille ne poseront pas de problème, les fichiers en gros caractères retiendront l'attention de la commission, les éditeurs craignant que s'ins-

talle une concurrence avec les éditeurs de livres en gros caractères bien qu'ils soient peu nombreux

Conclusion :

Ce fut un travail de longue haleine, un système assez complexe, nous espérons qu'il va bien fonctionner, mais il ne faut pas s'attendre à ce qu'il soit parfait dès le début, n'hésitez pas à nous faire remonter les problèmes que vous rencontrez sur le terrain car il est important pour nous de les prendre en compte.

Éditeurs et bibliothèques d'ouvrages en braille destinés aux enfants

Dernière mise à jour 11 mai 2010

Île-de-France

Association Bibliothèque Braille Enfantine - ABBE

111, avenue Parmentier-75011 Paris
tél : 01 43 38 07 96

internet : <http://bibli.braille.enfant.free.fr/>

Association Valentin Haüy - AVH

5, rue Duroc-75373 Paris Cedex 07
tél : 01 44 49 27 27

internet : <http://www.avh.asso.fr>

Bibliothèque municipale d'Antony

20, rue Maurice Labrousse-92160 ANTONY
tél : 01.40.96.17.17

internet : <http://www.bm.ville-antony.fr/>

Cité des Sciences et de l'Industrie. Département édition

30, avenue Corentin Cariou-75930 Paris Cedex 19

tél.: 01 40 05 81 66

internet : <http://www.cite-sciences.fr>

Groupe des intellectuels aveugles ou amblyopes – GIAA Île-de-France

5, avenue Daniel Lesueur-75007 PARIS
tél : 01.47.34.30.00

Site Internet : <http://www.giaa.org>

Institut national des jeunes aveugles - Département de l'édition adaptée - INJA - DTEA

56, boulevard des Invalides-75007 PARIS
tél. :01 44 49 35 74

internet : <http://www.inja.fr>

Service départemental pour l'intégration des déficients visuels – SDIDV – APAJH 94

48 bis, boulevard Rabelais-94100 Saint Maur
tél : 01 48 89 90 88

courriel : sdidv2@wanadoo.fr

Province

Association d'aide aux déficients visuels

Ecole Raymond Brulé
Place Barbey d'Aurévilly-50000 SAINT LO
tél. : 02.33.57.51.32

Courriel : aide-dv@wanadoo.fr

Association Benjamins Media

778, rue de la Croix Verte-Parc Euromédecine-34196 Montpellier
tél. : 04 67 52 98 42

internet : <http://www.benjamins-media.org>

Association Horus

13, rue Ernest Lairolle-06300 NICE

tél. : 04.92.09.03.48

site internet : <http://horus-asso.org>

Association Point de Mire

3, rue Casimir Lavigne-76600 LE HAVRE

tél : 02.35.42.41.95

courriel : pointdemire76@free.fr

Association pour non voyants "L'amitié" - APNV

2, rue Manuel-45200 Montargis

tél. : 02 38 89 10 46

Courriel : asso.non-voyants45@wanadoo.fr

Bibliothèque braille junior – BBJ

5, boulevard Louis Blanc-34000 Montpellier
tél. : 04 67 79 28 79

internet : <http://www.bbjbraille.free.fr>

Bibliothèque municipale braille

1, rue du Périgord-BP 5858-31506 Toulouse Cedex 5

tél : 05.61.22.33.56 ou 05 62 27 45 86
(appel gratuit)

site Internet : <http://www.bibliothequedetoulouse.fr>

Centre de transcription et d'édition braille - CTEB -

3, rue du Général Hoche-31200 TOULOUSE

Tél : 05.61.57.95.89

Site internet : <http://www.cteb.fr/>

Les doigts qui rêvent
11bis, rue de Novalles-21240 TALANT
tél. : 03 80 59 22 88

Site internet : <http://www.ldqr.org>

Groupe des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes – GIAA PACA Corse
Le Placer A-72, avenue Benoît Malon-83100 Toulon
Tél : 04.94.36.77.48

Site Internet : <http://www.giaasudest.com>

Imprimerie braille - CAT La Chaume

131, av des Hauts de la Chaume-86280 SAINT BENOIT

Tél : 05 49 43 49 09

Courriel : imprimerie.lachaume@wanadoo.fr

Regards d'enfants – LATRA

4a, rue du Long Douet-14760 Bretteville
tél. : 02 31 34 55 44

site internet : <http://www.regards-enfants.org>

latra@latra.org

Services Culture Éditions Ressources pour l'Éducation Nationale. Centre Régional de Documentation Pédagogique - SCÉRÉN CRDP

31, rue Pierre Legrand-BP 30054-59007 Lille Cedex

tél : 03 59 03 12 60

site internet : <http://crdp.ac-lille.fr/braille>.

Étranger

Belgique

Ligue Braille internet : <http://www.brailleliga.be>

Oeuvre nationale des aveugles – ONA

internet : <http://www.ona.be>

Canada

Institut National Canadien pour Aveugles - INCA - Bibliothèque

internet : <http://webcluster.cnib.ca/Public/home.aspx>

Service québécois du livre adapté - SQLA

internet : <http://www.banq.qc.ca/portal/dt/sqla/sqla.htm>

États-Unis

National Library Service for the Blind and Physically Handicapped - Library of Congress

internet : <http://www.loc.gov>

Espagne

Organización nacional de ciegos de España – ONCE

<http://sbo.once.es/home.cfm?id=1&nivel=1>

.Grande-Bretagne

Royal National Institute of the Blind - RNIB

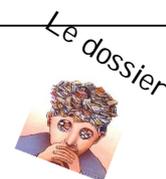
<http://www.rnib.org.uk>

Suisse

Bibliothèque Braille Romande et Livre Parlé - BBR

Internet : <http://www.abage.ch/bbr/bbr.aspx>.

FRANCHISE POSTALE : MODE D'EMPLOI



La Convention de l'Union Postale Universelle et le Code des Postes et des Communications Electroniques prévoient que certains documents écrits, papiers spéciaux et enregistrements peuvent être acheminés par La Poste à titre gratuit pour l'expéditeur, c'est-à-dire sans nécessité de les affranchir.

Depuis le 1er janvier 1996, l'Etat rémunère La Poste pour cette prestation sur la base de comptages exhaustifs, il apparaît donc absolument nécessaire d'en définir avec précision le champ d'application et les règles de fonctionnement afin d'éviter toute fraude ou abus qui risqueraient d'en remettre en question l'existence même.

Chaque partenaire doit disposer d'informations précises auxquelles il pourra se référer en tant que de besoin, informations approuvées et distribuées en formats accessibles pour les déficients visuels par La Poste et le Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CNPSAA). Tel est bien l'objet du présent document.

Le principal texte de référence est l'arrêté du 2 janvier 2009 paru au Journal Officiel du 16 janvier page 906.

QUE PEUT-ON EXPEDIER GRATUITEMENT ?

1- Les envois écrits ou imprimés en braille.

Il peut donc s'agir de correspondance ou de textes imprimés, quel que soit le procédé utilisé pour produire le braille (tablette, imprimante, presse). Des caractères en braille doivent figurer sur pratiquement chacune des feuilles expédiées. Il est admis que certains documents, tels que les livres pour enfants, les ouvrages scolaires ou les programmes de spectacles, peuvent contenir sur la même feuille en plus des caractères en braille, des indications en caractères agrandis ou ordinaires. Les envois de papiers spéciaux destinés aux impressions à l'usage des aveugles. Il s'agit là de tout papier dont l'une des caractéristiques est nécessaire pour l'impression correcte de braille ou de relief, destiné aux personnes aveugles : épaisseur/grammage, consistance (thermoformable ou thermogonflable.)

2 - Les enregistrements sonores ou numériques. L'arrêté susvisé cite expressément les bandes magnétiques, cassettes, CD, CD-ROM,

DVD audio écrits, les supports de mémoire écrite tels que les minidisques durs, mémoires flash, clés USB, cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des avancées technologiques.

N.B. Le contenu des envois est strictement limité aux documents, papiers ou supports définis ci-dessus, à l'exclusion de tout autre objet ou matériel utilisé par les personnes aveugles tels que tablettes en braille, matériel didactique, jeux, aides techniques à la vie quotidienne etc. qui ne peuvent être expédiés sans affranchissement. Une seule feuille écrite ou imprimée en caractères « non braille » dont le texte est directement associé au contenu de l'envoi, peut être jointe à l'expédition gratuite.



de
en

II - QUI PEUT EXPEDIER ET RECEVOIR GRATUITEMENT DES ENVOIS ?

Les envois de documents écrits ou imprimés en braille, de même que ceux papiers spéciaux, peuvent, raison de leur nature très spécifique, être expédiés ou reçus par toute personne physique ou morale (particulier, association, institution, administration, société), et cela tant en régime national qu'international. En revanche, les enregistrements sonores ou numériques ne peuvent être expédiés gratuitement, et seulement dans le régime national, que si soit l'expéditeur, soit le destinataire, est une association ou institution agréée figurant sur une liste régulièrement tenue à jour arrêtée par le Ministre de tutelle du Groupe La Poste. Certains pays destinataires admettent ces envois : se renseigner auprès des consulats.

Les enregistrements doivent toujours être affranchis au tarif normal lorsqu'ils circulent entre particuliers. Une « institution » se définit comme une structure ou organisation mise en place pour répondre exclusivement aux besoins spécifiques des personnes aveugles ou amblyopes, par des actions liées à ces handicaps, tel est notamment le cas des établissements scolaires ou centres de transcription/adaptation de documents spécialisés, même s'ils dépendent juridiquement de l'Etat ou d'une collectivité territoriale.



Le dossier

En revanche, les Administrations ne peuvent envoyer ou recevoir gratuitement des enregistrements sonores ou numériques, la réalisation de ces documents ne constituant pas leur activité exclusive. Il en va de même des sociétés, qui, par définition, sont à but lucratif).

III - COMMENT DOIVENT ETRE CONDITIONNES LES ENVOIS ?

Les correspondances ou colis expédiés gratuitement doivent être conditionnés de manière à ce que le contenu soit suffisamment protégé, cependant le conditionnement et le mode de fermeture des envois doivent en permettre un contrôle aisé du contenu. Ces envois doivent donc être présentés sous plis non clos. Des enveloppes non collées, à rabat, sont conseillées pour les envois de correspondance ou revues en braille. Les associations disposent le plus souvent d'enveloppes, boîtes ou sacoches servant à l'expédition des livres en braille ou supports d'enregistrements sonores ou numériques.

IV - TIMBRES SPECIAUX OU BORDEREUX : SONT-ILS NECESSAIRES ?

Pour facturer ses prestations à l'Etat, La Poste doit connaître aussi précisément que possible le nombre d'envois effectués. Deux solutions sont mises en oeuvre pour atteindre cet objectif :

A) Les particuliers peuvent déposer leurs envois dans n'importe quel bureau ou point de contact de La Poste, sans bordereau de dépôt. Ces envois, (dits « égrenés » par opposition aux envois en nombre), lorsqu'ils ne sont pas destinés à une association ou institution agréée, doivent comporter, placée du côté de l'adresse du destinataire, l'étiquette signalétique spécifique portant le symbole défini par la convention de l'Union Postale Universelle, qui représente une personne marchant avec une canne blanche. La mention « cécogramme » ou « enregistrement sonore » (il est dit précédemment que pour obtenir la gratuité de l'envoi d'enregistrements sonores il faut que, soit le destinataire soit l'expédi-

teur, soit être une association agréée.) imprimée ou manuscrite doit figurer à côté de l'étiquette signalétique. L'apposition de l'étiquette spécifique est obligatoire et suffisante. Ces étiquettes doivent être disponibles dans les principaux bureaux de poste et peuvent aussi être obtenues gratuitement en ligne, ou auprès des associations au service des personnes aveugles ou déficientes visuelles. Lorsqu'ils sont destinés à une association ou institution, les envois ne sont pas comptabilisés au dépôt mais lors de leur remise au destinataire.

B) En revanche, les associations ou institutions agréées doivent obligatoirement utiliser des bordereaux qui permettent le comptage des envois reçus ou expédiés. Les envois, décrits sur un bordereau de dépôt, se font dans un bureau choisi d'un commun accord entre le déposant et La Poste. Un bordereau de remise est également signé par l'association destinataire lorsqu'elle reçoit des envois en provenance de particuliers. Un récapitulatif mensuel des dépôts et remises est effectué par La Poste en vue de facturation à l'Etat du montant des affranchissements non perçus lors des dépôts.

V - QUEL EST LE POIDS MAXIMUM AUTORISE POUR LES ENVOIS GRATUITS ?

Le poids maximum autorisé est de 5 kg dans le régime national et assimilé, il est porté à 7 kg, uniquement pour les imprimés en braille, dans le régime international.

VI - SERVICE GRATUIT ASSOCIE À L'ENVOI

L'Arrêté du 2 janvier 2009 prévoit la gratuité du « service de recommandation au premier taux dans le service intérieur ». Dans le régime international, les envois gratuits sont acheminés en service économique. Pour bénéficier du service prioritaire (aérien), l'expéditeur doit acquitter la différence de prix entre le tarif économique et le tarif prioritaire.

VII - QUELS ORGANISMES DOIVENT ETRE AGREES ET QUELLES CONDITIONS DOIVENT-ILS REMPLIR ?

Seules les associations ou institutions qui souhaitent échanger en franchise des enregistrements sonores ou numériques avec des personnes aveugles ou amblyopes, ont besoin d'obtenir un agrément préalable.

Tel n'est pas le cas pour l'expédition de documents en écriture braille par des particuliers de façon égrenée sans bordereau de dépôt. Les organismes agréés doivent être à but non lucratif, ils doivent avoir pour objectif la diffusion de la culture et de la connaissance à destination des personnes aveugles ou gravement déficientes visuelles.

VIII - QUELLE EST LA PROCEDURE D'AGREMENT ?

Toute association/institution qui souhaite obtenir l'agrément, doit en adresser la demande, accompagnée des pièces justificatives nécessaires, au Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CNPSAA) en vue de figurer sur une liste qui sera transmise, pour approbation, au Ministre chargé de La Poste. Cette liste, régulièrement mise à jour, sera communiquée à La Poste par le Ministre.

IX - QUELLES SONT LES SANCTIONS EN CAS D'ABUS CONSTATE ?

En cas d'abus émanant de particuliers, le destinataire de l'envoi non conforme devra payer, lors de la réception, le montant de l'affranchissement correspondant à l'envoi auquel s'ajoute une taxe fixe de traitement comme cela est prévu pour tout envoi non affranchi. En cas de refus de paiement l'envoi (courrier/colis) sera renvoyé à l'expéditeur qui devra acquitter le montant de cette taxe. La Poste informera le CNPSAA de tout cas d'usage abusif d'envoi en franchise postale émanant d'associations/organismes agréés, afin qu'un terme soit mis sans délai à cette situation. Dans le cas contraire, l'agrément sera purement et simplement retiré au contrevenant.

Pour le CNPSAA : Philippe CHAZAL,
président
Pour La Poste : Eric Legrand,
Directeur de Marché

Le dossier



Bulletin officiel n°28 du 15 juillet 2010

Scolarisation des élèves handicapés, Dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré (Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe de scolarisation prioritaire des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire, la scolarisation en milieu spécialisé étant l'exception. Les articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Éducation précisent les mises en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap. Dans le second degré comme dans le premier, l'état de santé ou la situation de handicap de certains élèves peuvent générer une fatigabilité, une lenteur, des difficultés d'apprentissage ou des besoins pédagogiques spécifiques qui ne peuvent objectivement être prises en compte dans le cadre d'une classe ordinaire. Ces élèves ont besoin de modalités de scolarisation plus souples et plus diversifiées sur le plan pédagogique, qui leur sont proposées par les unités pédagogiques d'intégration (UPI) depuis 1995 au collège et 2001 au lycée. À compter du 1er septembre 2010, tous les dispositifs collectifs implantés en collège et en lycée pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes sont dénommés unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) et constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour ces élèves. La présente circulaire a pour objet d'actualiser les indications relatives aux modalités d'organisation et de fonctionnement des dispositifs collectifs de scolarisation des élèves handicapés dans le second degré... À suivre sur le site du GPEAA

ENQUETE DE SATISFACTION

Le GIAA réalise une enquête de satisfaction concernant ses publications en braille. Vous pouvez trouver ce questionnaire sur le site du GPEAA, le renseigner et le retourner au GIAA

LA THEORIE ET L'APPLICATION



Un regroupement pédagogique LECTURE EN CYCLE III

Catherine POMAREDE professeur
CAEGADV CDDS SDV Rodez

Dans d'autres écrits figurant dans les actes des journées pédagogiques du GPEAA, j'ai eu l'occasion d'exposer mon attachement à la pratique de la lecture dite fonctionnelle sous son double aspect.

Il s'agit d'une part de travailler sur des écrits vrais et authentiques permettant l'émergence d'hypothèses, favorisant une attitude active du lecteur et d'autre part de permettre la flexibilité du comportement et du type de lecture pratiquée –intégrale, sélective ou très sélective- en fonction de la nature du support même de l'écrit tant il est vrai qu'on ne lit pas de la même manière un dictionnaire qu'un énoncé de problème.

Par ailleurs j'attache une importance toute particulière aux techniques de lecture rapide dans la mesure où nos élèves déficients visuels ont plus que d'autres à composer avec une vision lacunaire et où, « plus on en sait derrière l'œil » autrement dit mieux se met en marche la suppléance intellectuelle, plus on peut faire confiance à ses capacités, moins on est prisonnier du pur décodage graphophonologique et plus le sens peut émerger et l'intérêt pour la lecture se mettre en place. Ces exercices systématiques ne constituent pas une fin en soi mais sont nécessaires pour que confiance et sécurité permettent une lecture plaisir.

Les séances pédagogiques que je vais relater se sont déroulées sur une année scolaire pour des élèves du département, scolarisés chacun dans leur école de secteur et venant le mercredi matin au CDDS pour bénéficier tout à la fois de soutiens individuels, de rééducations et d'un temps de pédagogie collective.

Selon les semaines 4 ou 5 élèves de CM2 se retrouvaient pour des temps de lecture ou de géométrie. Tous lecteurs assez moyens, je leur ai proposé de se confronter à un roman « Du givre en mai » de Marie-Aude Murail aux éditions Milan, dans l'objectif de les préparer aux lectures qu'ils auraient à pratiquer au collège.

Ce roman pouvait leur permettre une assez bonne identification dans la mesure où l'héroïne, adolescente au collège, expose son quotidien alternant les temps scolaires, les

moments de bonheur partagé avec son arrière-grand-mère et une aventure hors du temps. En effet, creusant dans l'histoire de son village, elle se retrouve, selon les chapitres au XX^{ème} siècle ou au Moyen-âge. Les péripéties s'enchaînent sur un mode humoristique prenant appui sur le choc des cultures dans les différents temps historiques.

Le travail que nous avons effectué présentait une partie très formelle permettant de structurer le roman (travail exportable pour n'importe quel autre roman) et une partie informelle, en fonction du texte qui nous occupait, mais basée sur les difficultés visuelles ou de repérage des élèves déficients visuels et/ou ouvrant sur la réalité extérieure.

D'une part, systématiquement, les élèves devaient :

- Lire individuellement et de manière silencieuse le chapitre (ou partie du chapitre selon la longueur de celui-ci) et surligner les mots de vocabulaire qui gênaient leur compréhension.
- Remplir une fiche contenant les items suivants :
 - Numéro du chapitre et titre qu'on pourrait lui appliquer
 - QUI ou liste des personnages
 - OÙ ou lieu de l'action
 - QUAND où moment durant lequel se déroulent les faits relatés dans le chapitre
 - QUOI ou résumé de l'essentiel de l'action.

Suite à ce travail en individuel, un travail collectif se mettait en place :

- Au sujet du vocabulaire, souvent la confrontation avec les autres, les indices prélevés par le contexte, leur permettait de réduire considérablement les recherches dans le dictionnaire ; à leur stupéfaction, ils se rendaient compte qu'ils avaient surestimé les difficultés et que finalement ils en comprenaient plus que ce qu'ils ne croyaient ! Au fil des séances, le nombre de mots surlignés diminuait considérablement sans que la compréhension ne soit altérée.
- Un temps de lecture à voix haute de tout ou partie du texte ; parfois lecture alternée lors des dialogues en veillant à ce que ce soit une vraie lecture à voix haute en ce sens où le lecteur ne déchiffre pas mais transmet, par son intonation et sa gestion des groupes de souffle, ce qu'il a compris du texte lu.

- Les premiers items de la fiche étaient assez simples à remplir ; la notion de temps se référait à une double occurrence : le Moyen-âge ou l'époque actuelle, une indication typographique mettait en évidence les différents temps bien que le vocabulaire et le récit des péripéties permettent aisément de se situer dans le temps ! Le temps faisait aussi référence au déroulé chronologique des récits et des temps de la journée ou de la semaine.
- Le résumé de l'essentiel des actions, toujours délicat, était souvent réalisé par l'addition de ce que chacun avait repéré. Ce travail de synthèse, difficile, permet pourtant d'en repérer, dans l'après-coup de la lecture linéaire du livre, les éléments clé ou charnière.

D'autre part, les différents chapitres ont été l'occasion d'élargir la lecture vers d'autres centres d'intérêt ou vers la représentation de ce que la lecture induisait.

- Les domaines que nous avons abordés sont les suivants :
 - Généalogie : l'adolescente témoigne de son amour pour son arrière-grand-mère, ce qui est l'occasion pour elle de décliner ses ascendants. Nous avons dressé l'arbre généalogique de cette jeune fille et celui des élèves qui le souhaitent. Outre les notions spécifiquement référées à ce thème, ce travail a été l'occasion de travailler la **gestion de l'espace feuille**. En effet, quel choix de présentation : du haut vers le bas ou inversement ? Comment s'organiser pour ne pas être dans des marges trop contraintes pour écrire ? De la nécessité d'anticiper et de structurer la feuille ...
 - **Topologie et traduction en schéma** de la description du village médiéval. Celui-ci est présenté comme concentrique : du cœur du village à la forêt en passant par les zones où s'ébattent les animaux domestiques, les jardins et les prairies. Les élèves avaient tracé des zones juxtaposées : de la nécessité de **croiser l'adéquation de la représentation à ce que dit le texte**.
 - Repérage des classifications et des rangements dans une bibliothèque, **comment effectuer une recherche** dans une bibliothèque, un CDI, comment être efficace dans une recherche sur Internet ?
 - **Les caractéristiques des textes injonctifs** au travers de la recette de cuisine : la grand-mère réalise de délicieuses galettes sans recette, par la force de l'habitude et du savoir-faire, mais comment faire pour apprendre

quand on n'a pas le coup de main ? Recherche de la recette sur Internet et **révision des mesures de capacités**...

- La grand-mère devant être hospitalisée, éducation civique : quels sont les papiers nécessaires pour une telle admission, recherche de la manière dont est constitué le n° INSEE et, à l'aide des numéros des communes de naissance des élèves, établissement de la partie possible pour chacun d'eux. Ou comment croiser des informations orales et chiffrées en respectant une procédure.
- Une approche fonctionnelle (pratique de la lecture de repérage) de certains passages pour relever le vocabulaire spécifique à l'habillement et à la nourriture au Moyen-âge.

Cette présentation n'est pas exhaustive de ce que nous avons réalisé, mais donne un aperçu du travail entrepris.

Les points positifs que je relève de cette année sont les suivants :

- Enthousiasme des élèves à lire ce roman : certains me demandant de leur fournir les agrandissements pour pouvoir lire à la maison et marquent leur regret lorsque nous interrompons la lecture pour une séance de géométrie...
- Réassurance des élèves dans leur capacité de lecteurs :
 - Pas de panique face à l'épaisseur du livre à lire
 - Capacité à comprendre même si tout n'est pas limpide que ce soit par manque de vocabulaire ou par erreurs d'interprétation du texte lu.
 - Capacité à défendre leur point de vue en se référant au texte (pour l'établissement de la partie « quoi »)
- Acquisition d'une grille de lecture opérante pour d'autres ouvrages. Ce travail de synthèse et de clarification rendant plus aisé la rédaction d'une fiche globale et permettant de reprendre un livre laissé quelques temps en se remémorant assez facilement le contenu. Je constate en effet que souvent, parce qu'ils ont mal lu ou mal mémorisé les chapitres précédents, les élèves ont du mal à se replonger dans le livre à lire.

Fort heureusement pour la grande lectrice que je suis, je ne suis pas obligée de rédiger une fiche de lecture après chaque roman lu... Mais je pense que ce type de travail, incontournable dans la scolarité, est à médiatiser auprès de nos élèves peu lecteurs, mauvais lecteurs... En parallèle, me laissant convaincre par Daniel Pennac, je trouve nécessaire de donner l'envie de lire en leur lisant, même s'ils sont grands, des passages choisis ou

LE COIN DES LIVRES



Remise des prix Handi-Livres 2010

Prix du meilleur roman

Club V.I.P de Luc LEPRÉTRE

Editions Anne Carrière

Résumé : Trois amis de longue date, paraplégiques ou tétraplégiques confrontés aux difficultés que rencontrent les personnes handicapées dans le monde du travail, décident de monter leur propre entreprise, en forme de « pied de nez » au regard de la société sur leur situation. Le Club V.I.P. - comme « Very Invalid People » - est né !

Prix du meilleur Guide

Polyhandicap, handicap sévère : activités motrices et sensorielles

François BRUNET

Editions Actio

Résumé : Cet ouvrage propose des programmes d'activités physiques réalistes et fonctionnels aux personnes en situation de handicap. Il prend souvent le contre-pied des présumés laissant croire qu'elles sont incapables de s'y investir et d'y prendre du plaisir.

Prix du meilleur livre lu

Récits de vie en temps de guerre

Jihad DARWICHE

Editions Oui Dire

Résumé : Dans ces récits, Jihad Darwiche, rapporte avec une paradoxale tendresse, toute la violence de conflits inhumains, avec

un recul qui se nomme tout simplement humanité. Il sait faire mouche en ne versant jamais dans la sensiblerie et parvient en toute pudeur à trouver le lien intime entre la larme et le sourire. Il nous conte non seulement des moments tragiques, mais aussi les souvenirs de personnes aux destins oubliés qui constituent le tissu humain libanais.

Prix du meilleur livre jeunesse

Fleur de Neige

Régine JOSEPHINE

Editions Gecko Jeunesse - Association Perce-Neige

Résumé : Dans un pays imaginaire vivait un peuple fantastique, capable de modeler la neige pour orner les palais de dentelles gelées, de parfaits flocons brillants. Parmi ce peuple naissaient parfois des êtres différents, dont les doigts malhabiles écrasaient les flocons. On les aimait, mais ces enfants étranges et maladroits altéraient la beauté de ce monde d'ivoire. Neige était l'un d'eux. Arrivé à l'âge adulte, il doit quitter son peuple : avec son frère, Angel, il part à la recherche de l'endroit où il pourra, lui aussi, modeler de merveilleuses étoiles...

Prix de la meilleur Biographie

Est-ce qu'on entend la mer à

Paris ?

Anne-Sarah KERTUDO

Editions L'Harmattan

Résumé : Ils sont sourds, ne communiquent que par signes. Nombre d'entre eux ne savent ni lire, ni écrire. L'éducation, l'emploi, la culture ont oublié de se mettre à leur portée. Pourtant, ils sont là : se marient, divorcent, héritent, achètent des biens immobiliers... Pour eux, la première permanence juridique en langue des signes s'est ouverte à Paris en 2002. Anne-Sarah Kertudo, juriste bilingue en langue des signes, a écouté leurs histoires, les a défendus, accompagnés dans leurs procédures. C'est cette expérience extraordinaire qu'elle raconte.

Prix spécial du jury

Fauteuils en état de siège

Paul SAMANOS

Editions La Boîte à Bulles

Résumé : « Fauteuils en état de siège » est un album de bandes dessinées constitué de petits strips ou de dessins seuls. Croquant les situations absurdes, gênantes ou hilarantes du quotidien, Paul Samanos offre à son lecteur un regard pas toujours tendre tant sur les personnes handicapées que sur les personnes valides. Ces gags ont un but avant tout divertissant, mais il se pourrait bien qu'ils combent un peu le fossé qui sépare parfois les 2 univers...

Quelques références à noter :

romans, livres spécialisés /méthodes sur différents supports

- Guide pédagogique : lire, écrire et compagnie Ed. de la cigale (CD)

- ° Et si on lisait : Nicole Denni-Krichel .

Ce CD peut être visionné sur le site

www.orthoedition.com

- ° Exercices et jeux de lecture en braille de Nathalie Lewi-Dumont (2009)

www.inshea.fr ° Ed. Porte voix

Lu dans la presse : Magazines à lire ou à relire

- Philosophie magazine : N°36, février 2010 (Au royaume des aveugles)

- Education magazine : N°5, Mai-Juin 2010 (Handicap à l'école)

- Cerveau et Psycho : N°41, Sept-Oct 2010 (Se réconcilier avec la lecture)

Internet et les élèves déficients visuels

SUR LE NET



Dans le cadre de la **Fête de l'Internet organisée par le Conseil Général de l'Allier** les élèves déficients visuels ont une fois de plus fait la preuve de leur volonté d'intégration et de participation aux opérations innovantes proposées dans le département en mettant en place deux actions originales à partir de deux pôles d'intégration scolaire des élèves de l'Institut de Jeunes Aveugles des Charmettes.

Cette volonté est certainement encore d'autant plus affirmée à propos des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication que ces dernières constituent une avancée considérable dans l'accès à tous types d'écrits qu'ils soient scolaires ou non, ainsi qu'une amélioration de la communication avec « le monde des voyants », la question des distances et des déplacements ayant une signification particulière lorsqu'on est déficient visuel.

Ainsi, une première action très spécifique au secteur des déficients visuels consistait à faire en temps réel la démonstration de demande et d'envoi de transcription braille à distance entre l'Ecole des Cladets qui accueille une classe de l'Institut des Charmettes et le Service de transcription et d'Adaptation de ce même Etablissement.

Opération réussie, c'était une première dans l'Allier ! il est désormais possible via Internet, en disposant de matériels spécifiques et de personnels spécialisés de transmettre de la transcription à distance : cette possibilité revêt un caractère particulièrement intéressant pour la transmission plus rapide de documents scolaires aux élèves aveugles intégrés sur l'ensemble du département.

Une autre opération très pédagogique elle aussi a permis à des élèves déficients visuels de vivre en direct et à distance la création d'une page WEB. Le Collège Ch. Péguy accueille en effet une classe de l'IJA les Charmettes, c'est donc à partir de ces deux Etablissements que les élèves ont pu communiquer en utilisant indifféremment le PC des voyants ou le terminal braille.

Encore une preuve, s'il en fallait une, que l'accès aux nouvelles technologies constitue pour les enfants déficients visuels comme l'accès au braille au siècle dernier, l'enjeu d'une nouvelle alphabétisation de masse.

Article « La Montagne » Fête de l'Internet

2 sites à visiter et à utiliser :

- Lulu le Lutin et ses jeux pour malvoyants
- Des jeux de lecture sur momes.net

Rappel du texte de S. Hagues « Le net et la lecture en braille » à lire ou à relire dans les actes des Journées Pédagogiques 2009

groupement des professeurs et
éducateurs d'aveugles et d'amblyopes





Actualités du GPEAA

Les Journées Pédagogiques à Loos les Lille (IME la Pépinière) 14-16 Octobre 2010

Les 14, 15 et 16 octobre dernier, à Loos les Lille se sont déroulées les Journées Pédagogiques sur un thème qui a rassemblé des professionnels représentant une bonne vingtaine de structures de France et de Belgique : « Troubles envahissants du développement : traits autistiques et déficience visuelle ».



Elles furent riches en échanges et partage des pratiques et ont permis aux participants de mieux connaître le Centre Médico Educatif La Pépinière grâce à un accueil chaleureux d'Edith Cusnieux la directrice à l'implication active, de son équipe et de l'Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles qui gère l'Etablissement.

Les actes seront rapidement à votre disposition et pourront constituer un support de travail et de réflexion dans les Etablissements assurant l'accompagnement de ces en-



fants déficients visuels à besoins particuliers.

J'en profite encore pour remercier celles et ceux qui ont contribué à la réussite de ces journées et vous donne d'ores et déjà rendez vous l'année prochaine à l'INJA à Paris.

1er Congrès européen sur la Déficience visuelle à Valladolid 22-24 Octobre 2010



Ce congrès a réuni environ 180 participants de plusieurs pays d'Europe, d'Amérique et même d'Australie, et était axé sur la situation actuelle en matière de déficience visuelle, tant au niveau médical et para-médical, que social et éducatif.

Des conférences sur l'évaluation et la recherche médicale, sur les traitements et les suivis, les prises en charges et les adaptations, ont

permis d'appréhender d'une manière nouvelle le problème de la déficience visuelle.

Nous avons pu voir des tests et des réalisations qu'il est bien entendu difficile de reporter ici en détail mais on peut aller chercher sur certains sites web les infos souhaitées.

Je vous en indique quelques uns

el protocole clinico en Baja Vision

IOBA - reading

rehabilitations program
Program Baja Vision – EFFILECT
Seven Erik Nilson
Aires Arditi
Robobracille.org
e-inclusion
Bruce Rosenthal
Krister Inde = program SEEnior

Toutefois je peux apporter quelques précisions dès maintenant sur quelques sujets .

Joaquim Herera a souligné que l'approche en rééducation doit porter une attention particulière sur le langage.



En effet il a noté que lorsqu'on emploie un langage positif, clair et précis, simple, le patient est beaucoup plus réceptif, ce qui permet une collaboration plus grande, une compréhension mutuelle, une mise en confiance plus grande, ce qui rend plus efficace le déroulement de la rééducation visuelle.

Krister Inde, suédois connu pour ses conférences en France il y quelques années, était parmi les pionniers à promouvoir l'utilisation des restes visuels plutôt que de se conduire trop tôt ou trop vite en aveugle, a présenté un programme qu'il a expérimenté.

té en suède et en Scandinavie : « **projet SEENIOR** », qui s'adresse essentiellement aux seniors – le projet sous-tend les données suivantes :

- apprendre à vivre avec un problème.
- apprendre à lire en recherchant la position la plus confortable, quelle que soit la position de la tête, des yeux, et du livre.
- avoir une meilleure approche dans la vie de tous les jours en utilisant au maximum et au mieux sa vision.
- utiliser des aides ou des protections appropriées.

On peut retrouver plus de détails, et bien d'autres présentations de Krister Inde sur : www.inu.se/ve www.indeova.se et écrire sur ; krister@inde.nu

Le ROBOBRILLE,

C'est un appareil intéressant qui peut :

- transcrire un texte directement en braille en 6 et même en 8 points
 - convertir un texte en format accessible
 - produire du braille visuel utilisé par exemple par les laboratoires pharmaceutiques
- On peut retrouver le « ROBOBRAILLE » sur robobraille.org ou sur e-inclusion

James R.Martin a présenté un système de guidage nouveau, qui informe sur la distance et détecte de loin les obstacles.

On peut le retrouver sur « **talking signes UCSB** »

Nous avons pu voir également parmi les matériels exposés et présentés une lampe que nous tenons à porter à votre attention. Sa poignée

et son poids réduit permet de l'utiliser partout.

Elle est diffusée par « **DAYLIGHT** ». C'est **la lampe** ; « **compact lamp/D/EN1017** », on peut se la procurer par « **BAJA VISION catalogue** » sur le net ; ainsi que par « **tienda baja vision.com.** »

Baja Vision n'a pas l'exclusivité, mais elle est bien moins chère qu'en France.....à voir et à étudier.(par le net on peut commander et payer à distance en Espagne !!!)

Annie Lamant a présenté un exposé sur « le dessin en relief et la communication graphique », avec succès.

Et Moi-même sur l'utilisation pédagogique des nouvelles technologies ou du

« cartable électronique » en classe avec des enfants ou des étudiants déficients visuels, également très apprécié des participants.

D'ailleurs un Professeur de Roumanie très intéressé par cet outil demande si quelqu'un peut le recevoir en France pour voir et étudier son fonctionnement afin d'en rechercher une éventuelle utilisation chez lui. Si quelqu'un peut répondre à cette demande vous pouvez me le faire savoir, je transmettrai (francis.boe@free.fr), merci.

Il est difficile de rapporter plus d'infos ici, toutefois on peut retrouver certaines conférences ou présentations, en anglais et en espagnol, avec quelques photos du congrès, sur les sites : www.eurovisionrehab.com, ISLRR, evento.es, ASPREH

Compte-rendu Francis BOE

LES ACTES PEDAGOGIQUES

Actes Journées Pédagogiques 2003

Et maintenant, pour les personnes déficientes visuelles
Quelles prises en charge ?
Quelle éducation ? Quelle école ?
Les modèles en France et en Europe

Ces journées pédagogiques retracent, l'évolution de l'accueil des élèves déficients vi-

suels, au travers d'exposés théoriques et de comptes-rendus d'expériences de terrain.

Le sujet est abordé d'un point de vue éthique, philosophique, psychologique et pédagogique.

De nouveaux concepts de scolarisation sont définis, en particulier le passage du concept d'intégration à celui d'inclusion.

Des témoignages d'enseignants anglais et italiens enrichissent les communications des interve-

nants français.

Elles se situent tout à fait dans la perspective de la loi du 11 Février 2005.

Actes Journées Pédagogiques 2004 2005

Tu adaptes, je m'adapte

La question de l'adaptation est au centre des préoccupations des professionnels de la déficience visuelle.

Au cours de ces journées, elle est abordée d'un point de vue théorique et pratique à travers les écrits de grands pédagogues, à l'école maternelle où des activités proposées ont été analysées et des adaptations envisagées, à l'école élémentaire avec pour support des situations mathématiques, au-delà de l'école à l'âge de l'adolescence où le rapport à la norme se joue autour de la construction de l'identité, lors de l'élaboration de projets.

Une analyse de la loi du 11 février 2005 définit les évolutions et les perspectives de l'accompagnement des personnes handicapées.

**Actes Journées
Pédagogiques 2006
1975.....2005**

**Evolution de contexte législatif :
De la loi aux pratiques, une nouvelle dynamique**

La loi du 11 février 2005 a défini de nouveaux enjeux quant à la scolarisation des élèves handicapés.

Après une analyse des principes qui l'organisent, les modifications qu'elle induit sont déclinées, dans l'exercice des différents métiers (enseignants, éducateurs, rééducateurs), ainsi que dans les divers lieux d'accueil (camps, établissement, milieu ordinaire).

L'évolution des pratiques pédagogiques et la nécessaire transformation des contenus de formation sont définies en tenant compte, en particulier, du rôle des nouvelles technologies dans l'accès à la connaissance. Enfin le vécu et le ressenti des élèves mal voyants scolarisés dans le second degré, sont largement évoqués.

**Actes Journées
Pédagogiques 2007
Le temps**

La gestion du temps est un problème récurrent qui interroge tous les professionnels de la déficience visuelle.

Après une approche philosophique et historique, les aspects psychologiques de cette notion sont développés : espace-temps, temps perçu, temps vécu, construction du temps psychologique, temps social, cheminement jusqu'à l'âge adulte, puis vient le lourd investissement des parents.

Le problème du temps et des apprentissages est envisagé par rapport aux démarches de l'enseignant, mais en respectant les difficultés et le temps de l'enfant.

Sont approfondis ensuite, selon leur importance, les différents temps institutionnels. Enfin le temps des loisirs et des projets est largement évoqué.

**Actes Journées
Pédagogiques 2008
Troubles neuro-visuels :
état des connaissances**

Depuis quelques années s'ajoutent à la déficience visuelle des troubles neuro-visuels qui demandent un traitement particulier différent de celui appliqué à la déficience visuelle pure.

Après un exposé sur la genèse de la vision, un rappel des pathologies neuro-visuelles aborde la réadaptation fonctionnelle sous ses aspects visuels et cognitifs.

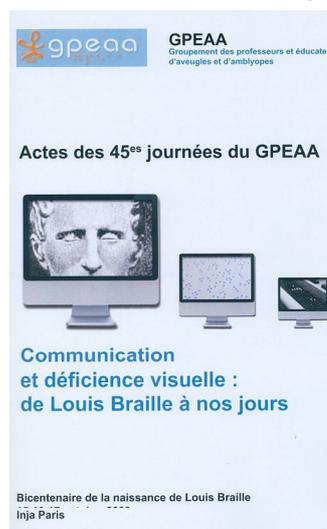
Sont exposées ensuite des approches expérimentales en direction des jeunes déficients visuels : guidage et localisation, spécificités du langage, représentation du corps, test de Rorschach, estime de soi.

Puis des expériences de travail en partenariat entre différents professionnels, chef de service, enseignant orthoptiste, sont développés.

Enfin est rappelée l'importance du dépistage et de la prise en charge précoce des malvoyances.

Pour terminer, les aspects théoriques, pratiques et ludiques de la basse vision sont approfondis à travers la richesse d'une longue expérience de prise en charge des tout-petits.

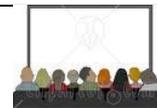
**Actes Journée Pédagogiques 2009
Communication et déficience visuelle :
De Louis Braille à nos jours**



Complétez vos collections : Vous pouvez commander les actes de nos Journées Pédagogiques (sommaire sur le site Gpeaa.fr).

Prix unitaire de 15€.

Et si on sortait...



A Paris

- Cette année le Théâtre des Champs-Élysées rejoint le réseau des théâtres accessibles. Pour profiter de ces spectacles, le Théâtre des Champs-Élysées vous accorde un tarif réduit à 70€ (au lieu de 100€) et, pour les plus réactifs, car le nombre de places est très limité, des places 35€ et même à 10€.

Contactez Valérie Turban au 01 49 52 50 57 ou à vturban@theatrechampselysees.fr.

- Retrouvez les informations sur les prochains spectacles adaptés par Accès Culture :

- Funérailles d'hiver en audiodescription au Théâtre du Rond-Point.
- Andromaque à la Comédie Française, [la nouvelle mise en scène de Muriel Mayette](#).

Accès Culture

Tél. 01 53 65 30 74 accessculture@magic.fr

OPERA DE BORDEAUX : Spectacles en audiodescription

Programme 2010/2011

L'Italienne à Alger de Rossini

vendredi 21 janvier 2011 à 20h, dimanche 23 janvier 2011 à 15h

La Belle Hélène d'Offenbach

vendredi 20 mai 2011 à 20h, Dimanche 22 mai 2011 à 15h

Conférences tactiles : En amont de chaque spectacle en audiodescription, l'Opéra National de Bordeaux vous propose des conférences tactiles présentées par Laurent Croizier, Historien et Musicologue en présence des artistes de la production. A l'issue de cette rencontre, possibilité de toucher les accessoires et costumes du spectacle.

Autour de L'Italienne à Alger : Lundi 17 janvier à 15h -Grand-Théâtre

Autour de La Belle Hélène : Mardi 10 mai à 15h -Grand-Théâtre

Atelier de chant : Autour de La Belle Hélène : Jeudi 28 avril de 19h à 21h -Grand-Théâtre

Comment acheter vos places ?

- par téléphone : 05.56.00.85.95 de 13h à 18h30
- aux guichets du Grand-Théâtre du mardi au samedi de 13h à 18h30

Pour chaque réservation, merci de spécifier si vous souhaitez :

- un programme en gros caractères
- un programme en braille
- un casque d'audiodescription
- un accueil spécifique

Contact : a.sallaberry@onb.fr

Billetterie : 05 56 00 85 95

Bordeaux : Théâtre en audiodescription



Le Théâtre National de Bordeaux en Aquitaine poursuit son partenariat avec l'association Accès Culture et propose durant la saison 2010-2011 deux spectacles avec audiodescription :

Les acteurs de bonne foi de Marivaux le jeudi 3 février à 19h30

Contact au TNBA : Aurélie Armellini, Attachée aux relations avec le public

a.armellini@tnba.org, T +33 (0)5 56 33 36 62



A raison d'un documentaire, le premier lundi de chaque mois à 8 h30 sur France 5 et d'une rediffusion le samedi qui suit, l'émission "**A vous de voir**" a pour ambition de faire découvrir au public voyant, la vie quotidienne des malvoyants et des non-voyants. Elle a aussi pour objectif de donner à ces derniers des informations utiles pour une meilleure insertion dans la société, de favoriser leur développement personnel et de toucher particulièrement les personnes isolées.

Les émissions sont à revoir sur le site de l'émission : www.france5.fr/a-vous-de-voir

Le cheval, meilleur ami des enfants handicapés

Lixières (Meurthe-et-Moselle)

L'équithérapie aide à la rééducation fonctionnelle et à la socialisation des jeunes en difficulté et des autistes

L'ÉQUITHÉRAPIE (usage du cheval comme partenaire thérapeutique) est apparue en Norvège dans les années 1900 et se développe en France depuis une trentaine d'années. Aujourd'hui, elle concerne les domaines de la rééducation fonctionnelle, mais aussi la socialisation des jeunes en difficulté et des enfants autistes. Elle est utilisée pour redonner confiance aux malades en rémission.

Bien qu'en plein essor, le métier d'équithérapeute ne fait pas l'objet d'une réglementation. " Beaucoup se disent équithérapeutes sans avoir de formation spécifique, explique Isabelle Claude, présidente de la Fédération nationale Handicheval. Et certaines pratiques peuvent se révéler dangereuses. " La Fédération nationale des thérapies avec le cheval (Fentac) et la Société française d'équithérapie (SFE) tentent de faire émerger ce métier. De son côté, la Fédération française d'équitation (FFE) a créé, en 2009, un brevet fédéral d'encadrement Equi-Handi, afin de familiariser les enseignants d'équitation aux publics en situation de handicap.

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer et la Société d'ethnozootechnie (SEZ) ont organisé, le 18 juin, un colloque intitulé " Un cheval pour vivre " et présenté des expériences utilisant l'animal comme médiateur. Comme celle du centre de pédopsychiatrie du CHU de Tours pour les enfants autistes ou atteints de troubles apparentés. Laurence Hameury, pédopsychiatre, reconnaît avoir " obtenu une nette amélioration en termes de communication, de socialisation, de régulation cognitive, émotionnelle et motrice ". Jacqueline Bockenmeyer, psychanalyste et psychologue à l'hôpital Robert-Debré, à Paris, travaille avec l'association Les P'tits Cracks, qui organise des sorties



Photo du site Equithérapie

équestres pour les enfants sortant d'une longue hospitalisation. Elle explique : " A l'hôpital, l'enfant ne s'appartient plus. Il est surinvesti par sa famille, son corps est abandonné aux soignants. " Comme le doudou, le cheval apparaît comme un objet transitionnel. " L'enfant va lui confier ses secrets et se laisser aller, enfin, à ressentir son corps comme objet de plaisir et de liberté et non plus de douleur. "

Une activité en quête de reconnaissance
Martine Laronche, Le Monde.

Contact :
Adresse postale :
SFE - Société Française d'Equithérapie
77, avenue Félix Faure - B2
92000 Nanterre
Téléphone : 01 42 04 68 76
Mél : sfequithérapie@free.fr



Tourisme & Handicaps : plus de 4 000 sites labellisés



La Commission nationale "Tourisme & Handicaps" a franchi le cap des 4000 sites labellisés.

Tourisme & Handicaps, qui met en œuvre ce label, compte à ce jour 4065 sites disposant de ce symbole distinctif. Un symbole qui a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques et de développer une offre touristique adaptée. ▶ L'attribution du Label prend en compte les 4 types de handicaps : Moteur, mental, auditif et visuel. Tous les sites labellisés ont

effectué une démarche volontaire visant à répondre ainsi aux attentes de leurs visiteurs en fonction de leur déficience et à améliorer le «confort d'usage». Ensuite, ils ont fait l'objet d'une visite approfondie, menée par des évaluateurs spécialisés, qui ont pu valider leur conformité avec les critères en vigueur.

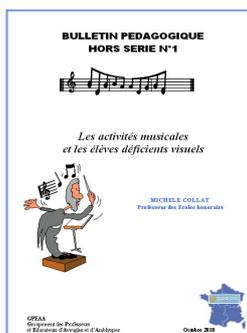
Des sites en tous genres labellisés :

Si les hébergements sont les plus nombreux à disposer du label, tous les types de sites de loisirs et de vacances peuvent s'inscrire dans cette démarche.

Ainsi, parmi les labellisés, on trouve :

Des musées, des écomusées et centres d'artisanat, des restaurants, des offices de tourisme et syndicats d'initiative, des sites proposant des activités sportives ou de pleine nature, des campings, des fermes pédagogiques et des parcs animaliers, des châteaux, églises et monuments, des parcs, jardins et forêts, des caves viticoles et des maisons de gastronomie local, des centres de congrès, des salles de spectacles et de cinéma, des trains touristiques, des parcs à thème, des

Rappel : hors série Les activités musicales et les élèves déficients visuels



10€ les deux documents (papier et cédérom)

A commander :

Annie Lamant
88 boulevard du Maréchal Leclerc
33000-Bordeaux
annie.lamant0655@orange.fr



BULLETIN D'ADHESION 2011

Nom :

Adresse :

Adresse mail obligatoire :

Téléphone (facultatif) :

Établissement :

Profession :

Adhésion individuelle : 30€

Adhésion institutionnelle : 80€

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du GPEAA.

A partir de janvier 2011, nos publications (février, mai, décembre) vous seront adressées par mail.

Si vous souhaitez néanmoins une version papier, Cochez la case suivante en précisant noir (N) ou braille (B).

Pour valider votre adhésion au GPEAA, renvoyez ce bulletin rempli et accompagné du règlement à :
Jean Pierre Le Fèvre, 40 Kergolot
22290 Pléguien



Vous avez :

- une question à poser,
- une remarque à faire,
- une expérience à partager,



un thème que vous aimeriez voir aborder dans notre bulletin...

C'est à vous !

Contactez-nous :
annie.lamant0655@orange.fr

GPEAA
Groupement des
Professeurs et
Educateurs
d'Aveugles et
d'Amblyopes

**Retrouvez-nous
sur le Web!**
www.gpeaa.fr

G.I.A.A.
Aquitaine

- *une bibliothèque sonore*
- *un espace de transcription*
- *une salle de cours informatique*
- *un cyber espace*

Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes
05 56 31 48 48 - direction@giaa-aquitaine.fr

Bulletin édité par le GIAA-Aquitaine
14 rue de la Réole
33000-Bordeaux

(33) 05 56 31 48 48
Email : direction@giaa-aquitaine.fr
Notre blog : www.giaa-aquitaine.fr

Permanence du lundi au jeudi
de 9h à 17h 30